LA PHRASE

1. La phrase. Définition

Suivant la/les définition(s) des grammaires françaises des dernières années, nous allons définir la *phrase* comme une unité linguistique formée d’un ensemble d’éléments sémantiquement compatibles, structurés autour d’un verbe ou prédicat, ayant un sens complet, une mélodie et une ponctuation.

1. Phrase simple et phrase complexe

D’après leur complexité structurelle, on distingue la phrase simple et la phrase composée (traditionnellement) ou complexe.

Il est évident que la phrase simple est l’élément de base de la syntaxe et que toute analyse grammaticale commence par elle.

La *phrase simple* (ou élémentaire) peut être définie comme celle qui comporte une seule proposition (si on utilise ce terme) ou en disant qu’elle ne comporte qu’un membre centré autour d’un verbe à un mode personnel, ou celle qui contient un seul prédicat , ou simplement admettre que la phrase simple est constituée d’une seule phrase.

Les grammaires traditionnelles admettent l'existence de phrases averbales ou sans verbe (*phrases nominales*) ou même de *mots-phrases*. Cela veut dire que la présence du verbe ou prédicat ne serait pas nécessaire pour définir la phrase.

Pourtant les définitions proposées dans les grammaires modernes et plus récentes imposent généralement la présence du verbe comme élément fondamental ou *pivot* de la phrase.

La *phrase complexe*, par contre, comporte nécessairement plusieurs (plus d’une) phrases, propositions ou sous-phrases. Il s'agit d'une phrase dans laquelle certains constituants sont eux-mêmes des phrases (phénomène de la *récursivité*).

1. Phrase et proposition

Le terme de *proposition* remonte aux grammaires logiques où il désignait toute construction minimale porteuse d'un jugement; l'association d'un sujet (ce dont on dit quelque chose) et d'un prédicat (ce qu'on dit du sujet). Ainsi les grammairiens de Port-Royal analysent la phrase *Dieu invisible a créé le monde visible* en 3 proposition*s: Dieu a créé le monde/Dieu est invisible/Le monde est visible.*

Progressivement, la notion de *proposition* s'est confondue avec celle de phrase pour désigner l'unité syntaxique et prédicative combinant un sujet grammatical et un groupe verbal.

Nous pouvons maintenir et utiliser l’étiquette *proposition*, commode d’un point de vue pédagogique, mais en tenant toujours compte de toutes les remarques que nous venons de faire et en admettant qu’il s’agit d’un terme venu de la logique. Autrement, nous pourrions renoncer à ce terme et parler plutôt de *sous-phrases*.

Très souvent on n'utilise *proposition* que pour le cas de l'analyse de la *phrase complexe*, conservant ailleurs le terme *phrase simple*.

1. Types de connexions ou rapports entre les phrases

LA COORDINATION consiste à relier deux éléments (propositions/sous-phrases) sur le même plan syntaxique. Elle s’opère entre des éléments qui occupent dans la même chaîne le même statut hiérarchique, mais qui peuvent apparaître isolés, ou bien on peut supprimer l’un d’eux dans porter atteinte à la structure fondamentale de la chaîne.

Exemple: *je parle français et j’irai en France*.

LA JUXTAPOSITION

Lorsque la phrase complexe est formée d’une suite de deux ou plusieurs propositions qui pourraient être considérées chacune comme une phrase autonome, indépendante.

Elles sont séparées à l’oral par une pause et à l’écrit par une virgule, mais le rapport n’est pas explicitement marqué par un mot de liaison.

Exemple*: Martin parle, rit, fume et écoute de la musique*.

Ces deux types de rapports, reconnus traditionnellement, seraient à rattacher, étant donné que la seule différence qui existe entre eux: présence/absence de lien syntaxique (conjonction de coordination/Ø).

LA SUBORDINATION: consiste à relier deux éléments sur des plans syntaxiques différents Cette connexion s’opère entre des éléments dont l’un dépend de l’autre.

L'élément qui commande, qui régit l'autre est le terme principal. L'élément dépendant est dit subordonné/enchâssé/emboîté/intégré/ajouté. C'est pourquoi on parle de proposition(s) principale(s) et subordonnée(s).

Exemple: *Quand j’irai en France, je parlerai français*.

LA CORRÉLATION (ou interdépendance): connexion opérée entre des éléments qui s’exigent mutuellement pour former la structure dont ils font partie: leur présence est nécessaire et obligatoire. Ils n'ont d'autonomie ni l'un ni l'autre (on ne peut effacer ni l'un ni l'autre)

Exemple: *À peine était-il sorti que le professeur arriva/ Il est si habile qu’il est sorti à son avantage de cette situation/Plus il mange, plus il grossit.*

Finalement on pourrait parler aussi avec certains grammairiens de:

L'INSERTION

Dans quelques grammaires, dont la GMF (Riegel et al. 1994 et 2009), nous trouvons ce terme notamment pour les cas des *incises* et des *incidentes*. Il s'agit des (sous)-phrases ou propositions placées a l'intérieur ou à la fin d'une autre phrase.

Ces constructions combinent un mode de composition quasi paratactique (parataxe= à côté de) et un rapport de dépendance proche de celui de la subordination.

On parle d'*incise* si le verbe en question est déclaratif (inversion du sujet obligatoire: dit-il, répondit-elle etc.).

Exemple: *l’argent, dit-il, ne fait pas le bonheur.*

Et d*'incidente* s'il s'agit d'un autre classe de verbes pour insérer un commentaire, un point de vue (elle constitue une parenthèse dans la phrase).

Exemple: *elles arriveront à temps, j’espère; les artistes, c’est bien connu, ont la vie dure.*